

Comment participer à l'élaboration du PLUI ?

Comment donner son avis ?

Vous pourrez vous exprimer lors des réunions publiques mais également écrire. Plusieurs supports sont mis à votre disposition :

- **Des registres** de concertation destinés à recevoir les observations du public et qui seront joints au dossier d'enquête publique. Ces registres seront mis à disposition au siège du Territoire du Pays d'Aix et dans chacune des 36 communes qui le composent.
- **Une adresse postale :**
Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix
CONCERTATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Hôtel de Boadès - CS 40 868 - 13 626 Aix-en-Provence Cedex 1
- **Une adresse mail :**
plui-ct2-concertation@ampmetropole.fr

Où trouver l'information ?

- **Sur le site du Pays d'Aix :**
www.paysdaix.fr
- **Sur la page Facebook du Pays d'Aix :**
[facebook.com/paysdaix](https://www.facebook.com/paysdaix)
- **Lors des réunions publiques**
- **Dans les mairies des communes du Pays d'Aix**

Le Pays d'Aix informera régulièrement la population des avancées du projet par voie de presse ou lors de réunions publiques organisées par le Territoire.